

# Collège Sismondi



## Règles de vie collective

## VIE DU COLLEGE

### Règles de vie collective

Le respect d'autrui et les bonnes relations entre les divers partenaires scolaires sont une priorité au collège Sismondi. Il est donc vivement souhaité que l'accent soit mis sur les contacts entre adultes et élèves, et que tout malentendu puisse être dissipé, tout différend surmonté par un entretien de l'élève avec sa professeure, sa responsable de groupe ou sa doyenne.

Entre élèves, la violence physique, verbale ou psychologique (raciste, sexiste, homophobe, ou se rapportant à l'apparence physique, etc.) est totalement proscrite.

Le respect des règles a pour but de promouvoir une vie agréable et harmonieuse dans l'établissement. Il va de soi que le respect du matériel et du bâtiment, dans une ambiance calme pendant les heures de cours, est également une condition essentielle à l'étude et à la vie collective.

Il est notamment interdit :

- de se déplacer sur tout véhicule à roulettes (tel que trottinette) dans les bâtiments ;
- de faire usage d'alcool ou de stupéfiants à l'intérieur du bâtiment ou dans ses environs ;
- de fumer ou de vapoter dans le périmètre de l'école



*Périmètre d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics extérieurs*



Dans le respect du droit à la personne (droit à l'image), il est interdit de photographier ou de filmer des personnes sans leur consentement. De même, on ne peut pas enregistrer un cours à l'insu d'une professeure.

Une élève interpellée par un adulte (enseignante, membre du personnel administratif ou technique) dans l'enceinte du collège est tenue de décliner son identité si la demande lui en est formulée.

En situation d'évaluation, tout moyen électronique qui n'est pas rangé et éteint dans le sac de l'élève ou dans un endroit prévu à cet effet durant une évaluation est considéré comme un cas de fraude.

Une élève dont le comportement est inadéquat peut être renvoyé du cours. Elle est alors tenue de quitter la salle et ne peut s'opposer à son renvoi. En cas de désaccord l'élève s'entretient après le cours avec son enseignante. Au besoin, elle peut s'adresser à sa responsable de groupe ou à sa doyenne.

Au CEDOC, lieu de travail, espace culturel de détente et lieu d'échange social, il est important que règne le calme. Il y est interdit de manger, de boire et de téléphoner.